

# Le procureur général n'exclut pas une erreur

## **Vevey**

**Éric Cottier répond aux attaques contre un de ses procureurs. Pour l'instant, il ne voit pas de faute. Mais son examen continue**

Le procureur vaudois Anthony Kalbfuss a-t-il commis une erreur en libérant deux des six suspects du braquage de la Bijouterie Meylan à Vevey? Oui, selon Nicolas Mattenberger, avocat de la victime, qui a interpellé le Ministère public il y a une semaine. Ce dernier a répondu hier en fin de journée par communiqué de presse.

Le procureur général du canton de Vaud Éric Cottier ne voit pas de faute pour l'instant, mais il ne l'exclut pas. Il déclare vouloir poursuivre l'examen du déroulé des investigations pour comprendre ce qui s'est passé. Le chef des magistrats n'envisage pas de des saisir Anthony Kalbfuss du dossier comme le demande Yannick Meylan via son avocat.

Éric Cottier invoque la bonne foi. Le braquage a eu lieu le 18 septembre. La libération des deux suspects, le lendemain. Au moment de le faire, Anthony Kalbfuss n'avait pas «d'éléments concrets» pour les garder en prison. De toute façon, son enquêteur n'a pas décidé seul: il s'est appuyé sur le rapport de la police vaudoise pour le faire. Ce n'est que deux jours après qu'il s'est rendu compte de son erreur et qu'il a émis deux mandats internationaux. Ces deux fugitifs courent toujours.

Le Ministère public appelle à la retenue. Il regrette le ton de Nicolas Mattenberger dans les médias. «La véhémence et la violence de ces reproches démontrent au surplus une méconnaissance de la réalité des conditions dans lesquelles les enquêteurs et le procureur travaillent, de la nécessité de prises de décisions rapides résultant d'une appréciation faite dans l'urgence.»

Me Mattenberger estime, justement, que son rôle est de dénoncer les erreurs de la magistrature. «Les éléments invoqués dans le communiqué de presse d'Éric Cottier sont incorrects», précise-t-il. La démonstration omet un interrogatoire déterminant qui a eu lieu au lendemain du braquage. Durant lequel Anthony Kalbfuss a recueilli des indices suffisants pour maintenir les deux personnes en prison plutôt que de les libérer. «Le Ministère public n'assume pas ses responsabilités. Il préfère dire que c'est la police qui a mal fait son boulot, plutôt que d'avouer son erreur. C'est un comble», conclut l'avocat. **D.B.**